

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2023 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Denis DERVIN.

Absent : Boris MONTVILOFF

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

- **Approbation de l'avant-projet définitif pour l'isolation des bâtiments communaux :**

Les cabinets DELOMENIE et JLM INGENIERIE nous ont présenté l'avant projet pour les travaux d'isolation.

Ils sont découpés en 4 lots.

- LOT 1 : Façade, isolation ITE (isolation thermique par l'extérieur) pour les logements.

Il est prévu la dépose de l'isolant actuel et son remplacement par des panneaux polystyrène de 140 mm, recouverts par un enduit ciment peint. Il est prévu la mise en place de bavettes aluminium.

- LOT 2 : Menuiseries extérieures.

Remplacement des anciennes ouvertures bois par des portes et fenêtres en PVC à l'étage de la mairie, au secrétariat et dans l'ancienne salle de classe, ainsi que le WC du logement de l'étage. En outre, une porte coupe feu est prévue à la chaufferie.

- LOT 3 : Plâtrerie, isolation, peinture, menuiseries intérieures.

Une isolation du grenier de la mairie est prévue entre les solives, avec réfection du plancher et remplacement de la porte par une porte isolante. L'étage de la mairie bénéficiera d'une isolation des murs par l'intérieur avec contre cloison placo sur rail et 120 mm de laine de verre, compris peinture.

Les combles perdus du secrétariat et de l'ancienne salle de classe recevront de la ouate de cellulose pulsée.

- LOT 4 : Chaufferie bois granulés, VMC, chauffage électrique.

Ce lot comprend la dépose de la chaudière existante et de la cuve à fuel, et son remplacement par une chaudière bois granulés de 32 KW avec ballon tampon, plus un silo textile de stockage, la régulation, et les travaux annexes.

La mise en place d'une VMC dans la mairie, avec 2 extracteurs.

Le remplacement des convecteurs des logements par des radiateurs à inertie.

La consultation des entreprises s'effectuera de mi-juillet à mi-septembre, avec un début de travaux envisagé avant la fin de l'année.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée d'approuver l'avant-projet définitif et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

- **Demande d'aide sociale :**

Nous avons reçu une demande d'aide sociale pour une famille. Monsieur est salarié, madame mère au foyer avec des enfants à charge. Ils ont une dette auprès d'EDF de 1365 €. Une aide de 200 euros est sollicitée par l'intermédiaire des services sociaux du département.

Après délibérations, le conseil municipal décide à huit voix pour et deux abstentions par vote à main levée d'attribuer une aide de 200 euros à cette famille.

- **Remplacement d'une borne à incendie :**

La bouche incendie du Monteil, située en face de la DIRCO a de nouveau subi un branchement sauvage. La dernière fois, une réparation de fortune avait pu être réalisée, mais cette fois-ci les dégâts sont irréparables. Un devis a été demandé à AGUR pour la remplacer par un poteau, ce pour un montant de 2 744.30 € TTC.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée de remplacer cet équipement.

- **Modification du régime indemnitaire des agents :**

Il convient de modifier le mode de calcul du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Celui-ci est composé de 2 parties : l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), et le CIA (complément indemnitaire annuel).

Le comité social territorial a été saisi et a formulé le souhait que l'IFSE suive bien le sort du traitement.

Les montants de prime seront les suivants :

Catégorie B, groupe 1 : IFSE mini : 1492 €, maxi : 4476 €, CIA : maxi : 330 €

Catégorie C, groupe 1 : IFSE mini : 1204 €, maxi : 3612 €, CIA : maxi : 260 €

Catégorie C, groupe 2 : IFSE mini : 1143 €, maxi : 3429 €, CIA : maxi : 250 €

Après délibérations, le conseil municipal décide par vote à main levée à l'unanimité d'accepter la modification du régime indemnitaire en respectant le souhait du comité social territorial.

- **Questions diverses :**

Nous avons reçu les remerciements des élèves de l'école de RANCON pour la participation de la commune au voyage de fin d'année.

Le site de la commune avait été réparé après plusieurs mois, mais maintenant nous avons été victimes d'un piratage.

Le problème d'entretien des terrains à Gattebourg est soulevé. Un courrier de relance va être envoyé aux propriétaires.

- **Date du prochain conseil :** Elle est fixée au mardi 12 Septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures.